

# A

## **L'ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS LANGUE SECONDE**

**Mémoire de la SPEAQ  
Présenté à la Commission des États généraux  
sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec**

**Mars 2001**

SOCIÉTÉ POUR LA PROMOTION DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS, LANGUE SECONDE, AU QUÉBEC

### **RÉSUMÉ**

#### **L'ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS LANGUE SECONDE,**

Il y a toujours eu un lourd bagage affectif associé à l'enseignement de l'anglais langue seconde au Québec. Nombreux sont ceux qui y voient une menace pour le français. Mais plus nombreux encore sont les jeunes, les parents, les gens d'affaires et les personnes influentes qui réclament une amélioration de l'enseignement de l'anglais à l'école. Leur but n'est pas d'angliciser nos jeunes mais bien de leur assurer des chances égales dans une société mondialisée.

Dans ce mémoire nous tenterons de répondre aux préoccupations de la Commission quant au degré de maîtrise de la langue seconde que l'on peut atteindre à l'école et aux conditions requises pour l'atteindre. Nous examinerons les moyens à mettre en oeuvre pour assurer un enseignement efficace et nous ferons état de la situation telle qu'elle se dessine pour septembre 2001 alors que l'enseignement de l'anglais langue seconde commencera en troisième année du primaire.

**A**

**L'ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS LANGUE SECONDE**

**Mémoire de la SPEAQ  
Présenté à la Commission des États généraux  
sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec**

**Mars 2001**

SOCIÉTÉ POUR LA PROMOTION DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS, LANGUE SECONDE, AU QUÉBEC

## **Table des matières**

1. La SPEAQ
2. Introduction
3. Pour un apprentissage efficace de la langue seconde
  - 3.1 L'âge de l'apprenant
  - 3.2 La durée et l'intensité de l'apprentissage
  - 3.3 Les programmes
  - 3.4 Autres facteurs
4. Définir nos attentes
5. Les solutions
  - 5.1 Augmenter le temps minimum au primaire et le rendre prescriptif
  - 5.2 Permettre à tous les élèves du primaire de suivre au moins un cours intensif
  - 5.3 Assurer le suivi au secondaire
  - 5.4 Confier l'enseignement de l'anglais à des spécialistes
6. La réforme: grande illusion
  - 6.1 Conséquences de la diminution du temps au primaire
    - 6.1.1 Pour l'élève
    - 6.1.2 Pour le spécialiste
  - 6.2 Les retombées au secondaire et au cégep
7. Conclusion

Note : Le masculin est utilisé pour alléger le texte.

## 1. La SPEAQ

La SPEAQ (Société pour la promotion de l'enseignement de l'anglais, langue seconde, au Québec) existe depuis vingt-huit ans. Nous sommes une association professionnelle qui compte près de 700 membres. Nous représentons surtout des enseignants, du primaire à l'éducation des adultes, tant au secteur public que privé.

Voici quelques-unes des caractéristiques de la SPEAQ.

- Tous les membres de nos comités, y compris le conseil d'administration, sont des bénévoles.
- La SPEAQ est active à tous les niveaux de l'éducation.
- Nous accordons une place importante à la formation continue des enseignants.
- Nos groupes d'intérêts se penchent sur des aspects particuliers de l'enseignement de l'ALS.
- Nous publions des documents pédagogiques et nous nous intéressons à des projets de recherche en relation avec l'enseignement de l'ALS.
- Nous maintenons des contacts avec différents groupes et associations impliqués dans l'éducation au Québec.
- Nous entretenons des liens avec des groupes et associations oeuvrant dans le domaine de l'enseignement des langues à l'extérieur du Québec.

La SPEAQ est une société sans but lucratif qui vit grâce aux cotisations de ses membres et aux revenus générés par nos activités. Nous ne sommes redevables qu'à nos membres dont nous véhiculons les soucis pédagogiques.

## **2. Introduction**

### **L'enseignement de l'anglais langue seconde, une spécialité pas comme les autres**

Il y a toujours eu un lourd bagage affectif associé à l'enseignement de l'anglais langue seconde au Québec. Nombreux sont ceux qui y voient une menace pour le français. Mais plus nombreux encore sont les jeunes, les parents, les gens d'affaires et les personnes influentes qui réclament une amélioration de l'enseignement de l'anglais à l'école. Leur but n'est pas d'angliciser nos jeunes mais bien de leur assurer des chances égales dans une société mondialisée.

Nous tenons à souligner que notre association n'a jamais fait la promotion de l'enseignement de l'anglais langue seconde aux dépens du français ni d'aucune autre matière.

Nous sommes convaincus que si l'enseignement de l'ALS commence en 3<sup>e</sup> année, par exemple, qu'il est enseigné progressivement, avec des méthodes communicatives et un temps suffisant pour maintenir la motivation de l'élève, les compétences langagières de celui-ci seront améliorées tant pour la langue maternelle que pour la langue seconde.

Même les programmes d'intensif dits « bains linguistiques » au 3<sup>e</sup> cycle, loin de nuire au développement du français, ont un impact positif sur les résultats que les élèves obtiennent en langue maternelle. Madame Patsy Lightbown de l'université Concordia disait, dans sa présentation faite devant la Commission le 2 février dernier, qu'aucune

étude ou observation systématique indique que la compétence en français se trouve diminuée par ce cours.

Elle disait aussi : « Par contre, beaucoup d'études suggèrent que l'on enrichit sa connaissance et son appréciation de sa langue maternelle en apprenant une autre langue ». <sup>(1)</sup>

Depuis une dizaine d'années, et surtout au cours de la dernière année, le dossier de l'enseignement de l'anglais langue seconde semble susciter de plus en plus d'intérêt. La population en général aimerait que les jeunes soient bilingues à leur sortie de l'école. De Monsieur Parizeau qui voulait « botter le derrière » de ceux qui ne parlent pas l'anglais à Monsieur Legault qui veut augmenter les performances à l'école mais ne voit pas l'utilité d'augmenter le temps d'enseignement, les politiciens semblent adhérer à ce consensus mais n'en sont pas pour autant poussés à agir pour changer la situation. Les éditoriaux en faveur de la langue seconde se multiplient dans les journaux et les reportages télévisés de tous les coins de la province nous montrent régulièrement des exemples d'écoles qui se démarquent par leurs projets spéciaux.

Notre association, par contre, déplore que les lacunes du système soient souvent imputées aux enseignants. Les programmes, les heures insuffisantes, le morcellement du temps, le manque d'outils et les conditions de travail des spécialistes sont autant de facteurs qui contribuent à la situation actuelle.

En 1999, le ministre de l'Éducation, Monsieur François Legault, a convoqué un comité de travail pour proposer des voies d'amélioration en enseignement de l'anglais au primaire et au secondaire.

---

(1) La durée, l'intensité, la continuité. P. Lightbown, Journée thématique, 2 février 2001

Le comité a remis son rapport en juin 1999 et ce rapport n'a jamais été rendu public. Monsieur Legault nous avait aussi promis un plan d'action pour l'automne 2000 ; nous l'attendons toujours. Est-ce à dire que le manque de volonté politique est le principal obstacle au changement ?

Nous souhaitons fortement que les données recueillies pendant vos assises puissent éclairer le débat et convaincre le gouvernement d'agir. Le temps presse car, comme nous le démontrerons, la situation se détériore de plus en plus.

### **3. Pour un apprentissage efficace de la langue seconde**

Lors de la journée thématique sur l'enseignement des langues tenue le 2 février dernier, vous avez entendu parler des fondements de l'apprentissage d'une langue seconde. Nous ne voulons pas tout répéter mais bien attirer votre attention sur certains facteurs essentiels.

#### **3.1 L'âge de l'apprenant**

Notre association n'a pas l'intention de relancer le débat de l'introduction de l'anglais en première année. Nous préférons voir si la troisième année est un bon moment pour commencer cet enseignement. Mesdames Marie Labelle et Patsy Lightbown ont toutes deux traité de la question.

On peut conclure, qu'effectivement, la pré-adolescence semble un bon moment pour aborder l'étude systématique d'une langue seconde. À cet âge, l'enfant maîtrise bien sa langue maternelle et est capable de se servir de ses connaissances pour un apprentissage plus efficace de la langue seconde.

### **3.2 La durée et l'intensité de l'apprentissage**

La maîtrise d'une langue seconde telle que l'anglais requiert environ 5000 heures dans une période de temps concentrée ; la connaissance élémentaire : 1200 heures. Bien sûr, il faut tenir compte de l'environnement et de la motivation de l'élève entre autres facteurs.

Si l'on additionne le temps indiqué par le MÉQ pour ses programmes de base, l'élève aura accumulé 144 heures d'anglais à la fin du primaire et 500 heures de plus à la fin du secondaire **pour un total de 644 heures**. Nous sommes bien loin de 1200 heures !

De plus, si l'on considère que ces heures sont étalées sur 9 ans et que plusieurs écoles donnent moins que le temps indiqué, faut-il s'étonner du peu de connaissances de nos jeunes en langue seconde ?

Madame Lightbown l'a bien souligné dans son exposé : il faut beaucoup d'heures pour apprendre une langue et il faut que ces heures soient concentrées pour que l'élève moyen puisse faire des progrès et communiquer aisément dans la langue seconde.

### **3.3 Les programmes**

Le nouveau programme du primaire vise à rendre l'élève fonctionnel en classe. L'ancien programme du secondaire, encore en vigueur jusqu'en 2003, a comme objectif global de rendre l'élève capable de communiquer en anglais afin de se tirer

d'affaire dans des situations de la vie courante. Les programmes n'ont donc pas comme but de produire des élèves bilingues même pas des bilingues fonctionnels.

À l'heure actuelle, l'école ne peut pas répondre aux attentes des parents qui aimeraient que leurs enfants affichent un niveau de compétence avancé en anglais au sortir de l'école secondaire. Le programme de base permet, tout au plus, d'atteindre un niveau intermédiaire bas, c'est à dire une capacité limitée d'utiliser la langue seconde autant à l'oral qu'à l'écrit. Cependant, il est tout à fait réaliste de croire, qu'avec les modifications substantielles que nous proposons au point 5, nos élèves puissent atteindre le niveau intermédiaire fort, ce qui est au seuil du niveau avancé souhaité par les parents.

### **3.4 Autres facteurs**

D'autres facteurs ont aussi une incidence sur l'efficacité de l'enseignement de l'ALS, en voici quelques-uns :

- les élèves n'ont pas tous un manuel d'anglais : au primaire l'enseignant dispose d'une série de livres par niveau et au secondaire, les manuels datent des années 80 et sont souvent inutilisables ;
- à une heure par semaine ou moins au primaire, les commissions scolaires n'engagent pas nécessairement des spécialistes et donnent plutôt les cours d'anglais en complément de tâche ou aux titulaires ;
- si un spécialiste est engagé (au primaire), sa tâche est surhumaine et il n'a presque jamais de salle de classe où il peut exposer son matériel de soutien et

organiser la salle pour créer un environnement riche tel que le nouveau programme l'exige.

#### **4. Définir nos attentes**

Le consensus dans tous les milieux de la société québécoise est que la situation actuelle de l'enseignement de l'ALS doit s'améliorer et qu'au sortir du secondaire nos élèves doivent savoir l'anglais.

Les parents réclament que plus de temps soit consacré à l'enseignement de l'anglais. De plus, ils croient que l'anglais est la troisième matière en importance à l'école après le français et les mathématiques.<sup>(1)</sup>

Il ne suffit pas d'en parler, cependant, il faut agir! Le temps en est venu.

Si ce que nous voulons c'est de permettre au plus grand nombre d'élèves du secondaire d'atteindre un niveau de compétence avancé en anglais, **donnons-nous les moyens qu'il faut pour atteindre cet objectif.**

Ces moyens coûtent cher, mais notre inaction coûte plus cher encore. Nos élèves francophones ont droit à l'égalité des chances que confère une bonne connaissance de l'anglais. Monsieur Alain Dubuc, éditorialiste en chef du quotidien La Presse, disait le 16 février dernier: « Plutôt que de voir l'anglais comme une menace, il faut le voir comme un outil que les francophones peuvent maintenant intégrer sans risquer leur identité. »

---

(1) Statistiques du Conseil de la Langue Française citées par M. Gilles Bibeau de l'Université de Montréal et présentées lors de la journée thématique du 2 février 2001

En ce qui concerne l'influence que la langue seconde peut avoir sur la langue maternelle, voici ce qu'en dit Mme Marie Labelle de l'Université du Québec à Montréal : « À partir de la troisième année, l'enfant devient capable de segmenter la langue et de réfléchir sur elle. Il est mieux équipé du point de vue cognitif pour aborder les tâches scolaires impliquées par l'apprentissage de la langue seconde. Il a suffisamment intégré les règles de correspondance graphème-phonème du français pour commencer à apprendre à lire l'anglais sans interférence. »<sup>(1)</sup>

Face au consensus relevé ci-haut, notre association croit qu'il faut que le ministère de l'Éducation prenne rapidement les décisions et les mesures qui s'imposent. S'il est important de tenir compte des différences régionales, certains seuils doivent cependant être établis, seuils que les commissions scolaires pourront excéder si leur population le demande mais qu'elles devront respecter. Voici, à notre avis, les mesures essentielles à prendre sans tarder.

## **5. Les solutions**

### **5.1 Augmenter le temps minimum au primaire et le rendre prescriptif**

La réforme a coupé de moitié le temps recommandé pour l'enseignement de l'ALS (voir point 6) de deux heures par semaine à une heure. De plus, la langue seconde se retrouve dans un bloc de temps non-structuré de 9,5 heures à répartir entre cinq disciplines.

---

(1) L'âge et la maîtrise de la langue maternelle et l'apprentissage d'une langue seconde. M. Labelle, Journée thématique, 2 février 2001

Si l'on ajoute à cela la répartition des tâches entre le titulaire et les spécialistes, il ne reste plus que 3 heures à donner à des spécialistes et cela amène des décisions difficiles à prendre dans bien des écoles.

Il est aussi temps de redonner à l'ALS son statut de matière de base. Des matières qui se partagent le bloc de 9,5 heures, l'ALS est la seule matière obligatoire pour l'obtention du diplôme d'études secondaires avec le FLS.

La SPEAQ recommande donc que le ministère de l'Éducation modifie la grille-matières des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles pour que l'anglais, langue seconde, figure au même bloc que le français et les mathématiques et que le temps qui lui est accordé soit prescriptif.

La SPEAQ recommande de plus que le ministère de l'Éducation établisse un temps minimum de deux heures par semaine pour chacune des années des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles du primaire.

### **La semaine de 25 heures**

L'augmentation du temps de présence à l'école serait la mesure la plus propice pour permettre l'augmentation du temps d'enseignement en anglais. Nous sommes conscients que cette mesure est très coûteuse et nécessite l'engagement de nouveaux enseignants. Le Conseil supérieur de l'éducation a d'ailleurs présenté un avis dans ce sens. Nous souhaitons que des études soient entreprises pour implanter cette mesure qui, d'ailleurs, favoriserait l'enseignement de toutes les spécialités.

## **5.2 Permettre à tous les élèves du primaire de suivre au moins un cours intensif**

La formule des cours intensifs ou « bains linguistiques » existe au Québec depuis plus de quinze ans. Rappelons qu'il ne s'agit pas d'immersion où toutes les matières sont enseignées en anglais mais bien d'une période où l'élève apprend la langue seconde de façon plus concentrée. Études après études ont démontré l'impact positif de cette formule non seulement sur l'apprentissage de l'ALS, mais sur celui de toutes les autres matières y compris le français. Ces mêmes études ont prouvé que dans les écoles où il n'y avait aucun critère d'admission même les élèves ayant des difficultés scolaires réussissaient mieux. Tous les sondages faits auprès des élèves et de leurs parents ont révélé un niveau de satisfaction très élevé chez les deux groupes.

La formule 5 mois/ 5 mois est la plus répandue mais il existe plusieurs autres modèles d'intensification. L'intensif ajoute quelques 300 heures de plus au total des quatre années du primaire.

Les élèves qui sortent de l'intensif ont des compétences langagières supérieures à celles de bien des élèves de fin de secondaire. Ils s'expriment avec assurance et n'ont pas peur de prendre des risques. Les enseignants de l'intensif ont d'ailleurs une bonne longueur d'avance dans les pratiques pédagogiques privilégiées par la réforme telles que l'apprentissage par projets et l'évaluation par le portfolio. Il est évident que ces projets d'école se préparent soigneusement car ils nécessitent la collaboration de tous les enseignants, de la direction et des parents.

Les commissions scolaires doivent s'engager à former les titulaires qui, eux aussi, se trouvent à enseigner les autres matières de façon intensive. Le Ministère doit débloquer les fonds nécessaires à l'implantation de ces programmes.

Il est à noter que si tous les élèves suivaient un cours intensif au primaire, ils seraient plus uniformément préparés à intégrer le secondaire qu'ils ne le sont à l'heure actuelle avec toutes les variantes de temps d'apprentissage.

La SPEAQ recommande que le ministère de l'Éducation établisse des profils de sortie pour les élèves du cours intensif d'ALS et fasse en sorte que tous les élèves du primaire y aient accès en subventionnant ces cours partout où une majorité de parents les demande.

### **5.3 Assurer le suivi au secondaire**

Considérant l'importance de la continuité dans l'apprentissage des élèves issus de l'intensif et la présence dans certaines écoles francophones d'élèves bilingues, il est très important que l'on puisse offrir des cours enrichis au 4<sup>e</sup> cycle et des cours optionnels d'anglais avancé pour les élèves du 5<sup>e</sup> cycle qui auraient, à la fin de la 3<sup>e</sup> secondaire, maîtrisé les objectifs de 5<sup>e</sup> secondaire.

La SPEAQ recommande que le ministère de l'Éducation élabore les normes de programmes enrichis et avancés pour le secondaire ce qui permettrait d'assurer un suivi à l'intensif et de satisfaire aux besoins des élèves qui sont déjà bilingues.

### **5.4 Confier l'enseignement de l'anglais à des spécialistes**

Si l'augmentation du temps au primaire et l'implantation de l'intensif étaient fait accompli, la tâche d'un spécialiste en enseignement de l'ALS serait grandement

améliorée. Si, en plus, les commissions scolaires avaient l'obligation d'engager des spécialistes, la qualité de l'enseignement de l'ALS serait beaucoup plus élevée.

Nous savons tous que parler anglais ne confère pas nécessairement la compétence pour l'enseigner. La didactique d'une langue seconde est différente de celle de la langue maternelle et de celle de toute autre matière. Ceci est tout aussi vrai pour le secondaire où les spécialistes dispensent une plus grande part des cours mais où les compléments de tâches abondent.

La SPEAQ recommande que le ministère de l'Éducation exige des commissions scolaires que l'enseignement de l'anglais, langue seconde, soit obligatoirement confié à des spécialistes tant au primaire qu'au secondaire.

La question qui découle de cette recommandation et qui a souvent été posée est : « Y a-t-il un nombre suffisant de spécialistes pour assurer l'enseignement si on augmente le nombre d'heures? »

À notre avis, la réponse est oui. Cependant nous n'avons pas la possibilité de recenser le personnel enseignant de la province, seul le Ministère pourrait le faire. Nous savons toutefois que des centaines d'enseignants spécialisés en ALS enseignent à temps partiel, ont accepté un titulariat ou une autre spécialité plutôt que de subir les conditions difficiles qui découlent d'une diminution du temps d'enseignement pour chaque groupe.

D'autres se sont résignés à changer leur orientation car ils n'arrivaient pas à se trouver un emploi et étaient réduits à faire de la suppléance. Il y a aussi un certain nombre

d'anglophones qui parlent bien français mais ne réussissent pas les examens de français écrit exigés par certaines commissions scolaires.

### **Les conseils d'établissement**

Nous n'avons pas de recommandation spécifique à faire à ce sujet mais nous voulons signaler un problème que nous avons constaté.

Le ministère de l'Éducation a institué les conseils d'établissement dans le but de permettre aux parents de participer à la gestion des écoles. Pourtant dans toutes nos rencontres avec les parents, ils nous font part de leur impuissance à se faire écouter et de leur frustration lorsqu'ils se font dire par leurs équipes-écoles et par la direction qu'il n'est pas possible d'accéder à leurs demandes, principalement lorsqu'ils réclament des programmes d'intensif.

### **6. La réforme: grande illusion**

Depuis que Madame Pauline Marois, alors ministre de l'Éducation, a annoncé que l'anglais serait enseigné à partir de la troisième année, les parents se réjouissent et croient qu'enfin leurs revendications ont été entendues par leur gouvernement. Mais le temps d'enseignement de l'anglais a-t-il vraiment augmenté ? Posez la question à un parent, à un journaliste et même à un député et ils vous répondront que, bien sûr, le temps a augmenté puisqu'on l'enseigne maintenant à partir de la troisième année. Quelle illusion !

À moins qu'un miracle ne se produise, voici la situation qui se dessine pour septembre 2001. Il est facile de voir que loin de s'améliorer la situation s'envenime. Si l'on croyait

que l'école ne répondait pas à nos besoins, qu'en sera-t-il dans un an, dans cinq et dans dix ans ? Il est prouvé que tout recul affecte les cohortes qui le subissent pour au moins dix ans. Nos pires craintes face à la réforme sont en train de se réaliser.

Avec l'avènement de la réforme et l'introduction de l'anglais en 3<sup>e</sup> année, non seulement le temps d'apprentissage n'a-t-il pas augmenté, mais il a diminué de façon significative par rapport à l'ancien régime. En effet, le nombre **total** d'heures d'enseignement pour le programme de base au primaire est passé de 216 heures<sup>(1)</sup> à 144 heures<sup>(1)</sup> réparties de la façon suivante :

Régime pédagogique :	Ancien	Nouveau
3 <sup>e</sup> année	–	36 heures
4 <sup>e</sup> année	72 heures	36 heures
5 <sup>e</sup> année	72 heures	36 heures
6 <sup>e</sup> année	72 heures	36 heures
Total :	216 heures <sup>(2)</sup>	144 heures <sup>(3)</sup>

---

(1) Temps indiqué par le Ministère de l'Éducation dans les deux programmes

(2) À raison de 120 minutes par semaine, par année

(3) À raison de 60 minutes par semaine, par année

Comme il s'agit là de temps indicatif, il faut comprendre que certaines écoles offrent plus à leurs élèves, mais la triste réalité est que de plus en plus de commissions scolaires qui offraient en moyenne 90 minutes par semaine ont choisi, pour septembre 2001, de diminuer le temps à une heure ou moins, soient à 45, 40 et même 30 minutes par semaine et ce pour chacune des années du primaire. Le Ministère devait bien

s'attendre à une telle diminution en indiquant que les nouveaux programmes étaient conçus pour une heure seulement.

## **6.1 Conséquences de la diminution du temps au primaire**

### **6.1.1 Pour l'élève**

- À une heure par semaine, l'élève reçoit l'équivalent d'une semaine d'enseignement dans la langue seconde par année ;
- C'est illusoire de s'attendre à ce que l'élève se souvienne de ce qui a été fait au cours précédent et qu'il voit une continuité d'un cours à l'autre ;
- L'élève risque d'être moins motivé car il ne peut progresser comme il l'aimerait, surtout s'il n'a pas accès à un milieu ou à des médias anglophones à l'extérieur de l'école ;
- Si l'enseignant lui a donné des devoirs, il peut les oublier surtout si le temps est trop court pour les corriger en classe ;
- Mais surtout, il ne sentira pas qu'il fait partie d'un groupe transdisciplinaire car sa compétence en anglais sera si rudimentaire qu'elle ne lui permettra pas de développer les thèmes et de les réaliser projets que les autres matières inscrivent conjointement au programme. **Il sera donc exclu de l'esprit de la Réforme durant ses cours d'anglais !**

### **6.1.2 Pour le spécialiste**

- À une heure par semaine, l'enseignant doit rencontrer au moins 20 groupes ou environ 600 élèves de niveaux différents et souvent répartis dans 5 écoles ou plus ;
- Le temps qu'il passe sur la route n'est pas comptabilisé dans sa tâche et il doit aussi assumer sa part des surveillances ;
- Apprendre le nom des élèves, préparer des cours, corriger des travaux, etc. deviennent des tâches monstres ;
- Rares sont les écoles qui fournissent une salle de classe au spécialiste, il doit donc se déplacer avec un chariot à l'intérieur d'une même école et transporter son matériel dans le coffre de sa voiture car il a rarement de cinq à huit exemplaires de tout son matériel ;
- C'est impossible pour lui de réaliser une condition essentielle à la réussite des compétences du nouveau programme : fournir un environnement riche, afficher des structures et des expressions de base, monter un centre de ressources pour le travail en projet, conserver le portfolio de chaque élève pour l'évaluation, etc. ;
- Il devient très difficile pour lui, dans ces conditions, d'intégrer à son enseignement les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) ;
- Le spécialiste peut rarement profiter des journées pédagogiques pour planifier ou se perfectionner car les dates ne sont pas communes à toutes les écoles ;
- L'épuisement risque de le gagner rapidement car une telle tâche est surhumaine. S'il a eu la chance d'être engagé à temps plein, il fera bientôt comme bon nombre

de ses collègues et acceptera d'enseigner d'autres matières, de prendre un poste de titulaire ou une tâche partielle ;

- La Réforme exige des enseignants qu'ils travaillent en équipe, or pendant que les titulaires se réunissent ce sont souvent les spécialistes que l'on envoie en classe. De plus, lorsque les réunions de planification ont lieu, le spécialiste est souvent dans une autre école. **Lui aussi se trouve donc exclu de l'esprit de la Réforme !**

## **6.2 Les retombées au secondaire et au cégep**

Si l'on enregistre de telles baisses de temps au primaire, les élèves que l'on trouvait faibles en anglais avant la Réforme le seront encore davantage aux niveaux supérieurs. Les inégalités qu'on remarque au début du secondaire et à l'entrée au cégep ne vont que s'accroître dans les années à venir. Il sera impossible pour ces élèves de rattraper le temps perdu en suivant le seul programme de base.

## **7. Conclusion**

Nous pensons, et tout indique que c'est le cas, qu'il y a, à l'heure actuelle, une volonté populaire d'apporter des améliorations à l'enseignement et à l'apprentissage de l'anglais langue seconde.

Puisque la présente Commission a décidé d'examiner la problématique reliée à l'enseignement de la langue seconde, nous osons croire qu'il y a aussi une volonté politique d'amélioration.

**À notre avis, il est essentiel et urgent de:**

- **définir clairement et de façon réaliste nos attentes**

Comme nous l'avons exposé, il est réaliste de croire qu'on peut amener l'élève à un niveau intermédiaire élevé à la fin du secondaire. Ce n'est cependant pas possible de répondre totalement aux attentes des parents qui aimeraient que leurs enfants atteignent un niveau très avancé à l'école.

- **modifier la grille-matières de sorte que l'anglais langue seconde et son temps d'enseignement soient inscrits dans le même bloc que le français et les mathématiques**

- **augmenter de façon substantielle le temps consacré à l'anglais**

1° en prescrivant un minimum de deux heures par semaine pour chacune des années où l'anglais est enseigné

2° en rendant les programmes d'intensif accessibles à tous les élèves du primaires

- **mettre en place des cours enrichis et avancés au secondaire pour assurer le suivi de l'intensif et répondre aux besoins des élèves bilingues**

- **s'assurer que l'enseignement de l'ALS soit confié à des spécialistes**

- **fournir aux commissions scolaires les ressources financières nécessaires pour réaliser ces mesures**

Tel que nous l'avons mentionné, bien d'autres changements seraient souhaitables, mais nous avons jugé les mesures énumérées ci-haut comme essentielles car, sans elles, il est utopique de croire que la situation actuelle va s'améliorer.

Sans ces changements, le temps accordé à l'anglais va continuer à diminuer, les parents devront continuer à se battre pour obtenir des programmes d'intensif et leur frustration ne cessera de croître. Sans augmentation de temps, les commissions scolaires n'engageront pas de spécialistes, la qualité de l'apprentissage va se détériorer et nos jeunes francophones vont se retrouver défavorisés par rapport aux jeunes anglophones du Québec, et aux bilingues du reste du monde.

Notre association regroupe des professionnels de l'enseignement de tous les coins de la province, et le portrait que nous avons brossé de la situation pour septembre 2001 est celui qu'ils nous ont transmis et qu'ils continuent de nous donner.

Malgré tout, nous demeurons optimistes, et nous ne cesserons de réclamer pour les élèves dont nous avons la charge, un enseignement de qualité qui les mène aux compétences définies par le milieu.

La SPEAQ tient à remercier les personnes suivantes pour leur collaboration : Mme Suzanne Guay, présidente du RREALS (Regroupement des responsables de l'enseignement de l'anglais, langue seconde), Mme Jacquelyne Lord, ancienne présidente de la SPEAQ, Mme Micheline Schinck présidente du RCCPALS (Regroupement des conseillères et conseillers pédagogiques d'anglais, langue seconde) et les membres du Conseil d'administration de la SPEAQ.